

F.A.Q._(v14)

Travel Advantage / MWR Life

Lexique de base

Membre = client

Ambassadeur(drice) = distributeur indépendant MWR Life qui a le mandat de mise en relation des clients avec l'entreprise

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
1 Quel est le modèle économique de MWR Life / Travel Advantage ?	4
2 Quelle est la différence entre les Crédits voyage et les Points fidélité ?	4
2.1 Crédits voyage :	4
2.2 Points fidélité :	5
3 Y a-t-il un délai pour utiliser les Crédits voyage ?	5
4 Puis-je récupérer du « cashback » en voyageant ?	5
5 Quelles sont les conditions à connaître concernant les Points fidélité ?	5
6 En tant que Membre ELITE, je bénéficie chaque mois de l'équivalent du montant de mon abonnement en Points fidélité. S'agit-il d'argent ? De quoi s'agit-il ?	6
7 Quels sont les prix des abonnements ?	6
8 Qu'est-ce qu'un Guest Pass ?	6
9 Qu'est-ce que l'add-on TURBO ?	6
10 Qu'est-ce qu'une Life Experience ^{®©} ?	7
11 Qu'est-ce que LE CLUB ?	7
12 Qu'est-ce qu'un « voyageur additionnel » ou « voyageur invité » ?	7
13 J'ai fait une réservation d'hôtel sur Travel Advantage. Après le paiement le système m'a mis en attente et ne m'a pas confirmé la chambre.	8
14 J'ai fait une réservation sur Travel Advantage. J'ai bien eu le mail de confirmation. Faut-il faire autre chose ?	8
15 Comment fonctionne la garantie meilleur prix 150 % ?	8
16 Faut-il être client(e) Travel Advantage pour être Ambassadeur(drice) ?	9
17 Qu'est-ce que la Garantie Financière et la RCP ? A quoi ça sert ?	9
18 Je vois les logos ATOUT France, ETOA, IATA (TIDS) sur le site Travel Advantage. De quoi s'agit-il ? 9	
19 Qu'est-ce que le délai de rétractation ?	10
20 Quel est le rôle exact d'un(e) Ambassadeur(drice) indépendant(e) MWR Life ?	10
21 Comment présenter en quelques secondes MWR Life et son business model ?	10

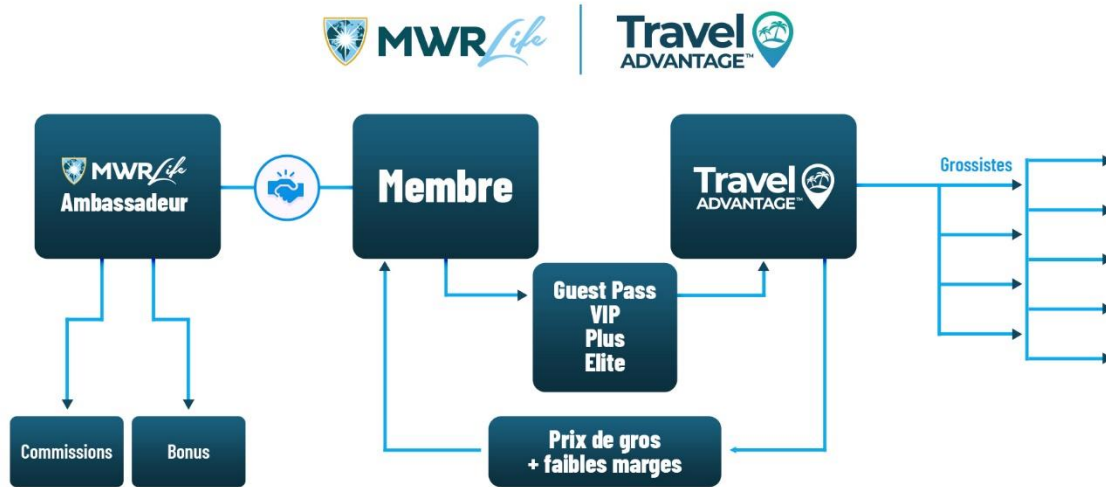
22	Auto-financé : ça veut dire quoi ?	11
23	Combien puis-je gagner chaque mois si je ne prospector pas et ne parraine pas ?.....	11
24	Mes droits au retour à l'emploi s'épuisent et il ne m'en reste pas beaucoup. Je dois obtenir rapidement de bons revenus chaque mois.	11
25	Quelles démarches adopter par rapport à France Travail (Pôle Emploi)	11
26	Comment déclarer chaque mois mes revenus à France Travail (Pôle Emploi)	11
27	Quels frais si je décide d'abandonner en tant qu'Ambassadeur(drice) ?	11
28	Comment faire pour me déclarer en Auto-entrepreneur (micro-entreprise).....	12
29	Auto-entrepreneur : peut-on exercer plusieurs activités au sein d'une micro-entreprise ?	12
30	Si je me déclare en tant qu'auto-entrepreneur cela me permet-il de cotiser pour la retraite ? ...	12
31	Suis-je concerné par le seuil d'exonération de TVA en tant qu'auto-entrepreneur ? Quelles factures dois-je faire ? Faut-il les envoyer ? EN US dollars ou en Euros ?.....	12
32	Quelle est la totalité des dépenses à estimer pour démarrer l'activité et m'enregistrer en tant qu'auto-entrepreneur :	12
33	En contrepartie de cet investissement, de quoi puis-je bénéficier ?	13
34	Puis-je bénéficier du portage salarial ?	13
35	Puis-je bénéficier des aides et subventions prévues pour les créateurs d'entreprises ?	13
36	Puis-je mettre en relation avec MWR Life des clients non-résidents en France ?	13
37	Puis-je mettre en relation avec MWR Life des Ambassadeurs(drices) étrangers ?	13
38	En tant qu'Ambassadeur(drice) suis-je employé(e) ? Salarié(e) ? Puis-je avoir un fixe ?.....	13
39	Existe-t-il un seuil de revenus en dessous duquel je n'ai pas à me déclarer ou à déclarer mes revenus aux impôts ?.....	14
40	Qu'est que la déclaration de revenus située en bas de page du site mwrlife.com ?.....	14
41	Comment progresser dans les rangs au sein de MWR Life ?	15
42	Les sociétés MWR Life et Travel Advantage sont-elles enregistrées en France ? En Europe ?.....	15
43	Quels sont les sièges sociaux correspondants ?.....	15
44	Pourquoi le choix d'une domiciliation à Paris ?.....	15
45	La Direction de Travel Advantage a également un bureau à Saint-Malo ?	15
46	Est-il obligatoire de participer aux Conventions organisées par MWR Life ?	15
47	Qui sont les principaux concurrents de MWR Life / Travel Advantage ? Sont-ils enregistrés ?	16
48	Pourquoi ne pas avoir regroupé Travel Advantage avec MWR Life sous une seule entité ?.....	16
49	Je suis démarché par d'autres sociétés en MLM. Comment savoir si leur activité est légale ?	16
50	En tant qu'Ambassadeur(drice), je souhaite changer d'équipe. Est-ce possible ?	17
51	Qu'est-ce que le cross-sponsoring ? Pourquoi est-ce une infraction aux règles de MWR Life ? ...	17
52	Comment fonctionne le Service Support ? Comment le joindre ?.....	17
53	J'ai un souci avec une réservation. Que faire ?.....	17

54	<i>J'ai un souci avec mes commissions. Que faire ?</i>	18
55	<i>MWR Life est engagé dans les actions caritatives auprès de l'Association PARTAGE. Où puis-je trouver l'information pour confirmer cela ?</i>	18
56	<i>Les Politiques & Procédures de MWR Life sont en anglais. Est-ce légal ?</i>	18
57	<i>Un ami aimerait que son hôtel soit référencé sur Travel Advantage. Est-ce possible ?</i>	18
58	<i>Je souhaite créer un site web ou m'afficher sur les réseaux sociaux. Est-ce possible ?</i>	18
59	<i>Quels sont les termes ou usages à proscrire dans ma communication ?</i>	19
60	<i>Quelles sont les mentions légales à faire figurer et les conséquences possibles en cas de non-respect de ces politiques ?</i>	20

F.A.Q

1 Quel est le modèle économique de MWR Life / Travel Advantage ?

MODÈLE ÉCONOMIQUE



Lecture :

Un client, appelé **MEMBRE** choisit un abonnement gratuit - **GUEST PASS** - ou payant par mensualités selon différentes formules, **VIP**, **ELITE** en fonction de ses besoins. Cet abonnement lui donne accès à la plateforme de réservations exclusive **TRAVEL ADVANTAGE**.

TRAVEL ADVANTAGE, qui est enregistrée comme agence de voyages en ligne, s'appuie sur différents **GROSSISTES** en fonction des services souhaités. Les grossistes négocient des **PRIX DE GROS** sur lesquels **TRAVEL ADVANTAGE** applique de **FAIBLES MARGES**. Les prix ainsi proposés sont généralement très compétitifs et permettent aux clients de réaliser des économies par rapport à ce qui est généralement proposé sur le marché.

Les clients sont mis en relation avec l'entreprise grâce à des apporteurs d'affaires indépendants, appelés **AMBASSADEURS**. Ces entrepreneurs sont enregistrés auprès de **MWR Life** et perçoivent des **COMMISSIONS** et des **BONUS** en fonction exclusivement du nombre de clients qu'ils développent.

2 Quelle est la différence entre les Crédits voyage et les Points fidélité ?

2.1 Crédits voyage :

- Perçus pour chaque réservation de service éligible sur la plateforme Travel Advantage.
- Le nombre de Crédits voyage gagnés pour une réservation dépend de la prestation choisie. Ils sont clairement indiqués avant la réservation.
- 100 Crédits voyage équivalent à 1 \$ de déduction possible sur le règlement d'une réservation sur la plateforme Travel Advantage.
- Les Crédits voyage se cumulent et n'expirent jamais aussi longtemps que le Membre paie sa mensualité (donc reste client).
- Les Crédits voyage ne peuvent pas être utilisés pour la réservation d'une Life Experience®
- Les Crédits voyage peuvent être utilisés en totalité ou partiellement afin de réduire totalement ou partiellement une réservation. Cela intervient juste avant le paiement de la réservation.
- Les Crédits voyage sont disponibles pour tous les abonnements proposés y compris le Guest Pass.
- Les Crédits voyage sont crédités sur le compte du client environ 1 semaine après qu'il ait profité de sa réservation.
- Les Crédits voyage sont transférables à un autre Membre ou voyageur.

2.2 Points fidélité :

- Ils sont perçus dès l'adhésion ELITE ou ELITE avec add-on TURBO.
ELITE = 120 Points fidélité / TURBO = 250 Points fidélité.
- 1 Point fidélité équivaut à 1 \$ de déduction possible sur le règlement d'une réservation sur la plateforme Travel Advantage lorsque cette réservation est éligible aux Points fidélité.
- Ils se cumulent et n'expirent jamais aussi longtemps que le client paie sa mensualité (donc reste client) ELITE / ELITE TURBO.
- Les Points fidélité peuvent être utilisés sur les Life Experiences® selon une quantité maximum précisée pour chaque Life Experience®.
- Ils sont utilisables pour d'autres services dans une quantité maximum indiquée qui dépend de la réservation choisie
- Ils sont crédités dès le paiement de l'abonnement ELITE / ELITE TURBO et ne dépendent donc pas des réservations effectuées sur la plateforme Travel Advantage. Pour chaque mensualité réglée : ELITE = 120, ELITE TURBO = 240.
- Ils ne sont pas transférables.

A noter :

- Les Points fidélité et les Crédits voyage peuvent être utilisés ensemble afin de réduire le montant d'une réservation sur la plateforme Travel Advantage.

3 Y a-t-il un délai pour utiliser les Crédits voyage ?

Non. Les Crédits voyage, comme les Points fidélité, n'expirent jamais tant que le client paie sa mensualité. A noter que les Crédits voyage peuvent être utilisés pour payer en totalité une réservation. A la différence des Points fidélité ils ne sont pas liés à un quota utilisable par réservation.

Il faut 100 Crédits voyage pour faire l'équivalent d'1 \$.

Comme tout programme de fidélité, les Crédits voyage sont perdus en cas de clôture du compte client.

Comme pour les Points fidélité, les Crédits voyage sont des avantages gratuits offerts aux Membres. Un Membre VIP ou ELITE ne paye que pour l'accès aux services proposés sur la plateforme Travel Advantage.

4 Puis-je récupérer du « cashback » en voyageant ?

Non ! Chaque client paie sa réservation librement. Il bénéficie alors de Crédits voyage mais pas de cashback.

Les Crédits voyage ne peuvent pas être utilisés en dehors de Travel Advantage ni convertis en argent et donc ne peuvent pas être versés sur un compte bancaire.

5 Quelles sont les conditions à connaître concernant les Points fidélité ?

Les Points fidélité récompensent la fidélité ! Ils sont perdus en cas de changement de formule d'abonnement ou de clôture du compte client ou si l'abonnement correspondant n'est pas honoré pendant de 90 jours.

A noter :

- L'utilisation de Points fidélité peut varier en fonction du pack choisi (ELITE / ELITE TURBO).
- Les Points fidélité ne peuvent être échangés que par le membre principal (et non les voyageurs gratuits inscrits sur son compte) et ne peuvent pas être transférés.
- Les Points fidélité peuvent être utilisés pour une seule réservation par Life Experience® pour les clients ELITE. L'acquisition de l'add-on TURBO permet d'appliquer jusqu'à 100 points fidélité sur les réservations de Life Expérience® d'un deuxième invité.
- Toute Life Experience® ou Deluxe Life Experience® réservée avec des points de fidélité sera annulée si le paiement de l'adhésion est en retard de plus de 30 jours.
- Les points échangés ne sont pas remboursables si la Life Experience® réservée est annulée par le membre.
- Les Points fidélité ne peuvent pas être échangés contre de l'argent.
- Comme les Crédits voyage, les Points fidélité sont des avantages gratuits offerts aux Membres. Un Membre VIP ou ELITE ne paye que pour l'accès aux services proposés sur la plateforme Travel Advantage.

6 En tant que Membre ELITE, je bénéficie chaque mois de l'équivalent du montant de mon abonnement en Points fidélité. S'agit-il d'argent ? De quoi s'agit-il ?

Non, il ne s'agit pas d'argent ! Les Points fidélité (1 Point fidélité est équivalent pour Travel Advantage à 1 \$) qui sont crédités chaque mois permettent aux Membres ELITE / ELITE TURBO de réduire le prix de certaines réservations dans la limite indiquée pour chaque prestation éligible.

Les Membres ELITE / ELITE TURBO peuvent les utiliser sur différents services de la Plateforme sauf locations de voitures et offres flash.

7 Quels sont les prix des abonnements ?

Merci pour cela de vous rendre sur le site MWR Life et de cliquer sur le menu « Adhésion ». Vers le milieu de la page se trouvent les différentes offres ainsi qu'un comparatif détaillé.

GUEST	VIP	ELITE
GRATUIT ! Activation 0 \$	19,97 \$/mois + Activation 20 \$	119,97 \$/mois + Activation 120 \$
✓ Accès aux hôtels ✓ Support 24/7 ✓ Gagnez des Crédits voyages ✓ Recommandez de nouveaux Membres	✓ Accès étendu à la plateforme ✓ Réductions importantes sur les hôtels ✓ Garantie meilleur prix 150 % ✓ 1 voyageur additionnel	✓ Toute l'offre PLUS ✓ Offres exclusives Elite ✓ 4 voyageurs additionnels ✓ 120 Points fidélité
GUEST PASS 10 immédiatement	GUEST PASS 15 immédiatement + 3 par mois	GUEST PASS 50 immédiatement + 20 par mois
Inscription Guest	Inscription VIP	Inscription Elite

8 Qu'est-ce qu'un Guest Pass ?

Un Guest Pass est un « coupon invité » qui permet à toute personne qui en bénéficie de parcourir les services et les prix proposés sur la plateforme Travel Advantage comme le ferait un Membre VIP. Ce serait l'équivalent d'un échantillon s'il s'agissait de produits.

Les Guest Pass :

- Correspondent à un abonnement de découverte gratuit.
- N'expirent jamais.
- Ils sont gagnés en quantité différente avec chaque abonnement lors de l'enregistrement (GUEST = 10 / VIP = 15 / ELITE = 50 / ELITE TURBO = 1 500) puis avec chaque mensualité réglée (VIP = 3 / ELITE = 20) ainsi que pour chaque réservation d'hôtel pour les clients VIP ou ELITE / ELITE TURBO.
- Ils ne sont valables qu'une seule fois par client. Un même client ne peut donc pas utiliser plusieurs Guest Pass.
- Ils permettent l'accès à la plateforme Travel Advantage afin de consulter librement les offres.
- Ils permettent de réserver une fois 2 nuits dans un hôtel au choix en bénéficiant de la totalité des économies dont un client abonné peut bénéficier.

9 Qu'est-ce que l'add-on TURBO ?

Il s'agit d'une offre supplémentaire proposé aux clients Elite. Pour un règlement unique de 249,97 \$ il ouvre de nombreux avantages :

		GUEST	VIP	VIP180	ELITE	ELITE180	TURBO ADD-ON
Coût de l'adhésion	Lors de l'inscription	Adhésion à vie gratuite	19.97 \$ + Activation de 20 \$	99.00 \$ + Activation de 20 \$	119.97 \$ + Activation de 120 \$	719.00 \$ + Activation de 120 \$	US\$ 249.97 Une seule vez
	Mois		19.97 \$ / mois	99.00 \$ / 6 mois	119.97 \$ / mois	719.00 \$ / 6 mois	-
Points fidélité*	Lors de l'inscription				120	120	+250
	Par facturation				120	720	-
Guest Pass	Lors de l'inscription	10	15	25	50	50	+1500
	Par facturation		3	25	20	20	
	Par réservation d'hôtel		3	3	3	3	
Utilisateurs supplémentaires		0	1	1	4	4	
Bonus de partage Facebook de 30% *		✓	✓	✓	✓	✓	
Inscrire les membres invités		✓	✓	✓	✓	✓	
Gagnez des crédits voyage pour les membres invités **		✓	✓	✓	✓	✓	
Accès à l'application mobile		✓	✓	✓	✓	✓	
Accès aux Hôtels		✓	✓	✓	✓	✓	
Accès aux Resorts			✓	✓	✓	✓	
Accès aux Vols			✓	✓	✓	✓	
Accès aux Voitures			✓	✓	✓	✓	
Accès aux Transferts			✓	✓	✓	✓	
Accès aux Activités			✓	✓	✓	✓	
Accès aux Life Experiences®					✓	✓	
Accès au Lifestyle Mail					✓	✓	
Accès au Transport Terrestre					✓	✓	
Accès aux Croisières					✓	✓	
Accès aux Séjours					✓	✓	
Accès aux Billets					✓	✓	
Accès aux Offres Flash					✓	✓	
Les voyageurs ont accès à Life Experiences®					✓	✓	

© 2025 MWR Life | V: 25.05.01

● Add-on Turbo éligible

✓ Échange de Points de fidélité autorisé

10 Qu'est-ce qu'une Life Experience® ?

Une Life Experience® est un séjour libre ou organisé proposé aux Membres et Ambassadeurs MWR Life. Ce séjour de plusieurs jours et nuits est en général proposé dans des destinations prisées ainsi que dans des hôtels hauts de gamme à des tarifs très intéressants.

Certaines Life Experience® comportent, en plus, un accueil personnalisé autour d'un cocktail, une ou plusieurs activités en groupe et la présence d'un hôte.

Les Life Experiences® ne comprennent pas les frais d'acheminement. Elles sont définies pour des dates fixes.

11 Qu'est-ce que LE CLUB ?

LE CLUB est un service dans lequel se trouvent de nombreux hôtels proposés à des tarifs exceptionnels sur lesquels un plus grand nombre de points fidélité peuvent être appliqués. C'est un service supplémentaire uniquement réservé aux abonnements ELITE et ELITE/TURBO.

12 Qu'est-ce qu'un « voyageur additionnel » ou « voyageur invité » ?

Il est possible d'ajouter 1 ou plusieurs voyageurs additionnels selon l'abonnement choisi :

- VIP = 1 voyageur additionnel gratuit
- ELITE = 4 voyageurs additionnels gratuits

Un voyageur additionnel est un client à part entière qui accède aux mêmes possibilités de réservation que le détenteur du pack.

- Il bénéficiera donc des mêmes économies possibles mais ne paiera pas la mensualité.
- Il peut se connecter à la plateforme Travel Advantage avec son propre identifiant et mot de passe.
- Il bénéficie des mêmes services du Support qu'il peut contacter 24/7.
- Il règle directement ses réservations sur la plateforme.

A noter :

- Les Crédits voyage affectés à une réservation d'un voyageur additionnel seront crédités sur le compte du détenteur de l'abonnement.
- Le voyageur additionnel ne perçoit pas de Points fidélité (puisque'il ne paye pas l'abonnement).
- Les voyageurs additionnels enregistrés sur un compte ne sont pas modifiables sauf en cas de décès et sur présentation d'une attestation de décès auprès du Service Support. Seuls les clients ELITE/TURBO bénéficient de l'option « Flex Traveler » qui leur permet de modifier les voyageurs additionnels tous les 6 mois.

- Si le voyageur additionnel décide de devenir membre et de souscrire un abonnement VIP ou ELITE, il est alors supprimé des voyageurs additionnels et libère une place. Dans ce cas il doit utiliser le même e-mail en tant que membre.

Voir tous les détails dans le comparatif détaillé des offres accessible librement sur le site MWR Life : menu CLIENT puis cliquer sur « Comparez les plans d'adhésion ».
<https://mwrlifecontent-pro.s3.amazonaws.com/PDF-and-other-files/MembershipBenefits-FR.pdf>

13 J'ai fait une réservation d'hôtel sur Travel Advantage. Après le paiement le système m'a mis en attente et ne m'a pas confirmé la chambre.

Cela fait partie d'un processus de service supplémentaire qu'il est nécessaire d'expliquer. Lorsqu'une réservation ne peut aboutir, typiquement parce que la dernière disponibilité a été réservée et que l'inventaire n'a pas été « rafraîchi » dans les serveurs, alors nous mettons en attente le paiement et cherchons la même réservation dans un autre inventaire auprès d'autres fournisseurs avec qui nous travaillons. Si, au bout de 30 minutes, nous n'avons pas pu trouver la même réservation, alors nous indiquons cela au client et procédons immédiatement à son remboursement. Si, à l'inverse, nous avons trouvé la réservation ailleurs, alors l'opération est transparente pour notre client. Cette « cuisine interne » est peu connue et monopolise des ressources, mais c'est un avantage que nous sommes heureux d'offrir à nos membres.

14 J'ai fait une réservation sur Travel Advantage. J'ai bien eu le mail de confirmation. Faut-il faire autre chose ?

En général, et plus particulièrement lors d'une réservation de plusieurs jours ou vers une destination étrangère, le Service Support procède à une vérification de réservation auprès du prestataire concerné. Cela peut, typiquement, passer par un appel téléphonique auprès de l'hôtel par exemple. Cette procédure nous permet généralement d'assurer la prestation voulue et d'éviter au membre d'être victime d'un surbooking.

Après avoir reçu la confirmation de réservation, le client peut toujours appeler de son côté également le prestataire afin de vérifier que sa réservation est bien confirmée. Attention cependant à ne pas appeler juste après avoir reçu le mail de confirmation car le prestataire peut ne pas avoir mis à jour ses fichiers et induire le client en erreur. Un délai de 24 heures est donc recommandé.

15 Comment fonctionne la garantie meilleur prix 150 % ?

Si vous effectuez une réservation d'hôtel sur la plateforme Travel Advantage™ mais que vous trouvez dans les 24 heures qui suivent le même hôtel aux mêmes dates et pour les mêmes prestations à un prix inférieur sur une autre plateforme d'accès gratuit hors promotion, nous vous proposons de vous verser 150 % de la différence de prix en Crédits voyage. Cette garantie témoigne de la confiance dans les prix que Travel Advantage™ propose et dans la qualité de ses services.

Pour bénéficier de cet avantage, il suffit de cliquer sur le lien "Garantie prix" dans le menu de bas de page du site Travel Advantage puis sur le bouton "envoyer une demande". Les conditions liées à la garantie figurent avec la demande.

A noter :

- La garantie meilleur prix s'applique sur toutes les réservations d'hôtel.
- Les offres proposées sur les téléphones mobiles via des applications ne sont pas éligibles. Certaines plateformes poussent en effet leurs applis mobiles afin de faire migrer leurs clients.
- Le client doit avoir réglé la totalité de sa réservation sur Travel Advantage™ et reçu une confirmation valide.
- La comparaison des prix doit être visible publiquement, disponible et payable en ligne.
- Les réservations effectuées en totalité ou en partie avec des Crédits Voyage et / ou des Points Fidélité sont exclues de la Garantie Meilleur Prix.
- Si la demande est validée, la confirmation de prise en compte sera adressée par courriel dans les 3 à 5 jours ouvrables suivant la validation.

- Si la demande est jugée valide, les Crédits Voyage seront ajoutés au compte du client dans les sept (7) jours ouvrables suivant la fin du séjour à l'hôtel. Toute annulation ou modification annulera la réclamation approuvée et aucun crédit voyage ne sera émis.

16 Faut-il être client(e) Travel Advantage pour être Ambassadeur(drice) ?

Non, il n'y a aucune obligation.

Tout Ambassadeur(drice) peut démarrer sans être client et devenir son propre client par la suite. Il faut cependant qu'il comprenne le fonctionnement de la plateforme pour pouvoir en parler.

Un client qui n'est pas Ambassadeur(drice) ne peut ni accéder aux commissions ni percevoir de revenus.

17 Qu'est-ce que la Garantie Financière et la RCP ? A quoi ça sert ?

La garantie financière : une condition d'immatriculation et une exigence légale.

La garantie financière doit permettre en cas de défaillance constatée de l'agence de voyage de rembourser les avances perçues et de rapatrier d'urgence les clients.

Elle doit impérativement répondre aux dispositions des articles [L. 211-18](#) et [R. 211-26 à R. 211-34](#) du code du tourisme et à celles de [l'arrêté modifié du 23 décembre 2009 relatif aux conditions de fixation de la garantie financière des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours](#).

Travel Advantage étant enregistrée comme Agence de Voyage en ligne, bénéficie d'une Garantie financière.

L'assurance RCP (Responsabilité Civile Professionnelle) : une condition d'immatriculation et une exigence légale.

L'assurance de responsabilité civile professionnelle spécifique doit couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle encourue par l'opérateur de voyages telle qu'elle est définie aux [articles L. 211-16 et L. 211-17](#) du code du tourisme.

Les enregistrements concernant Travel Advantage et MWR Life sont accessibles dans le menu « Fournisseur de voyages » en bas de page du site web Travel Advantage.

- Florida Fournisseur de voyages # : ST41125
- Iowa Fournisseur de voyages # : 1479
- California Fournisseur de voyages # : 2135175-50
- Registo Nacional de Turismo de Portugal
- NIF : 516386034
- Registo : 9927
- Allianz Responsabilidade Civil N°206314972
- ATOUT FRANCE - Libre Prestations de Service - IM099230001
- IATA TIDS Numeric Code : 96135303

18 Je vois les logos ATOUT France, ETOA, IATA (TIDS) sur le site Travel Advantage. De quoi s'agit-il ?

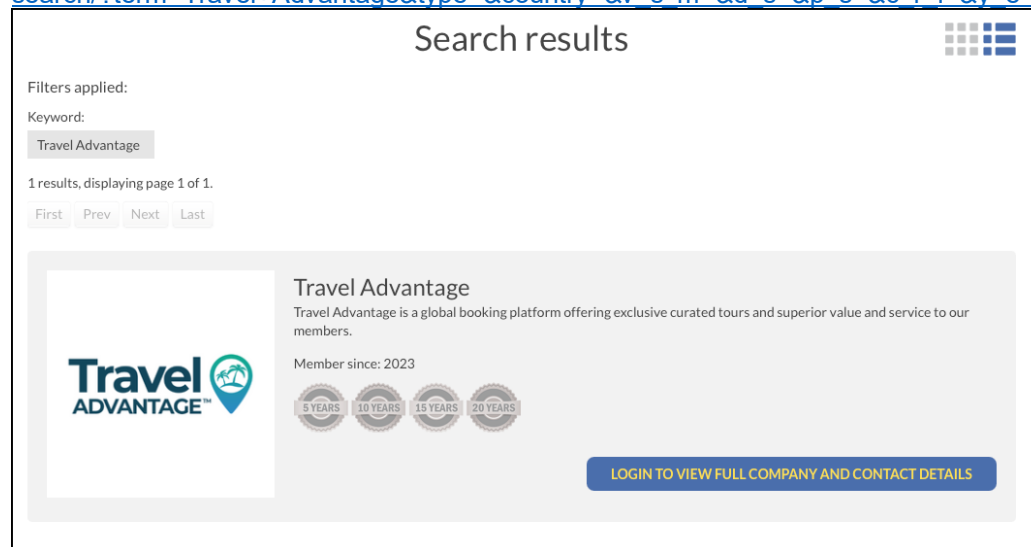
ATOUT France, opérateur national du tourisme en France est un groupement d'intérêt économique (GIE), opérateur de l'État français en matière de tourisme. Ses objectifs sont la promotion du tourisme en France, la réalisation d'opérations d'ingénierie touristique et la mise en œuvre d'une politique de compétitivité et de qualité des entreprises du secteur.

Atout France est également chargée de veiller à la qualité des prestations touristiques. Elle pilote ainsi le classement des hébergements touristiques et l'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours. L'enregistrement de Travel Advantage sur la liste des Libres Prestataires de Services (LPS) est accessible par le lien :

https://registre-operateurs-de-voyages.atout-france.fr/c/document_library/get_file?uuid=dac114cd-28f9-48b7-a284-ff0e3273b481&groupId=10157

ETOA – Association Européenne du Tourisme – est la principale association de tour-opérateurs et prestataires spécialisés sur les destinations européennes, allant du tour-opérateur mondial à l'agence réceptive locale. L'objectif principal d'ETOA est de promouvoir la création d'un environnement favorable au développement du tourisme en Europe sur le long terme de sorte que cette destination soit pérenne et attractive dans le temps.

https://www.etoa.org/member-search/?term=Travel+Advantage&type=&country=&v_s_m=&d_s=&p_s=&c_r_l=&y_e=&c_a_p_s=&c=



IATA (TIDS) – Travel Industry Designator Service - Programme d'identification des agences qui permet aux réservations des intermédiaires de vente de voyages d'être reconnues par les fournisseurs de l'industrie des compagnies aériennes, des chaînes d'hôtels et des resorts, des croisiéristes, des sociétés de location de voitures, des parcs à thème et des compagnies ferroviaires.

19 Qu'est-ce que le délai de rétractation ?

Le délai de rétractation est une obligation légale pour tout achat à distance. Cette loi permet à toute personne qui s'enregistre comme client ou comme Ambassadeur(drice) de se rétracter et d'être intégralement remboursée sans avoir aucune explication à fournir, à condition de faire connaître sa demande de rétractation dans les 14 jours qui suivent son adhésion. Pour cela il suffit d'envoyer sa demande par courriel au Service Support (support@mwrlife.com) et de s'assurer de recevoir par courriel l'accusé de réception correspondant.

En cas de rétractation dans les 14 jours, le remboursement est total.

Au-delà des 14 jours, le client ou l'Ambassadeur peut demander à tout moment à clôturer son compte et ne sera pas débité de la prochaine échéance.

Toute échéance réglée au-delà des 14 jours qui suivent l'enregistrement est acquise pour l'entreprise et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

La clôture d'un compte ne génère aucun frais de la part de MWR Life.

Dans le cas d'une rétractation dans les 14 jours, il est bien sûr possible de s'enregistrer plus tard à nouveau mais sous le même sponsor qu'à l'origine. Pour changer de sponsor, et conformément à nos politiques et procédures (Art 5.1.2) un délai de 6 mois doit être respecté afin de maintenir et respecter l'intégrité et l'éthique du réseau.

20 Quel est le rôle exact d'un(e) Ambassadeur(drice) indépendant(e) MWR Life ?

Un(e) Ambassadeur(drice) indépendant(e) MWR Life est un(e) apporteur d'affaires indépendant(e) dont l'objet du mandat est de mettre en relation les clients avec l'entreprise. En d'autres termes ils sont apporteurs d'affaires en faisant la promotion de MWR Life et de Travel Advantage.

En compensation de cet apport d'affaires, ils perçoivent des commissions.

21 Comment présenter en quelques secondes MWR Life et son business model ?

MWR Life est un Club privé de voyageurs dont l'abonnement mensuel permet à ses membres d'accéder à une plateforme de voyages afin de bénéficier d'importantes économies sur leurs réservations.

MWR Life propose aux entrepreneurs qui le désirent d'exercer un mandat de mise en relation des clients avec l'entreprise afin de bénéficier en contrepartie de commissions.

22 Auto-financé : ça veut dire quoi ?

Ce terme nécessite des explications car il est malheureusement souvent utilisé par des entreprises illégales. C'est un raccourci qui veut dire que les commissions qu'on gagne en tant qu'Ambassadeur(drice) grâce à la mise en relation de clients avec l'entreprise permet de payer tout ou partie de son abonnement si on est client(e) en plus d'être Ambassadeur(drice). Il faut pour cela atteindre les premiers niveaux du plan de commissionnement (cf. Plan de compensation).

En aucun cas MWR Life ne propose de gratuité sous quelque forme que ce soit qui serait liée à des parrainages. Autrement dit, tout abonnement à un pack client doit être payé mais peut être partiellement ou totalement compensé du point de vue budgétaire par les commissions éventuellement gagnées si le client est également Ambassadeur(drice).

23 Combien puis-je gagner chaque mois si je ne prospector pas et ne parraine pas ?

Dès lors que vous avez chaque mois le nombre de points minimum pour accéder au bénéfice des commissions, vous pouvez maintenir des revenus à condition que vos clients directs et/ou indirects renouvellent leur mensualité. Cf. Plan de compensation.

Par expérience ne s'occuper de rien ne rapporte vite plus rien ! MWR Life propose une activité sérieuse, pas des revenus automatiques qui tombent éternellement sans rien faire.

24 Mes droits au retour à l'emploi s'épuisent et il ne m'en reste pas beaucoup. Je dois obtenir rapidement de bons revenus chaque mois.

Comme pour tout entrepreneur il y a un risque d'avoir des mois « avec » et des mois « sans ». Il n'y a aucune garantie de revenus puisque tout dépend de l'implication, de la persistance et des compétences de chacun. Un entrepreneur sait qu'il n'a pas de sécurité de ce côté-là, quelle que soit l'entreprise qu'il développe.

Chez MWR Life, comme pour les auto-entrepreneurs en général, ce n'est qu'un faible pourcentage qui fait de l'activité un métier et peut en vivre. Voir la « Déclaration de revenus » dans le menu de bas de page du site MWR Life.

Les Ambassadeurs(drices) qui réussissent sont en général ceux qui suivent régulièrement les formations (gratuites) délivrées par la société chaque semaine (sauf information contraire), qui acceptent d'apprendre avant de se lancer, d'essayer des revers avant de réussir, qui savent demander de l'aide à leur « upline » et qui informent correctement les prospects.

Si l'urgence fait qu'il faut vite gagner beaucoup et à coup sûr, mieux vaut chercher un emploi plutôt que de se lancer dans l'entrepreneuriat. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas EN PARALLÈLE si le temps et le courage le permettent, démarrer l'activité d'Ambassadeur(drice) MWR Life afin de se tester soi-même en plus de tester l'entreprise, et acquérir peut-être de nouvelles compétences. Le risque se limite alors au montant du mandat (90 euros environs par an).

25 Quelles démarches adopter par rapport à France Travail (Pôle Emploi – France)

Il est recommandé de prendre conseil auprès de son conseiller du Pôle Emploi avant de démarrer l'activité et avant de percevoir les premières commissions. Votre conseiller Pôle Emploi pourra vous aider alors dans vos démarches, en particulier concernant la déclaration mensuelle de revenus.

Il peut arriver que le simple fait de vous être enregistré en tant qu'auto-entrepreneur l'incite à vous changer de catégorie (pour sortir de la catégorie des demandeurs d'emploi). Cela peut avoir de mauvaises conséquences sur vos allocations.

26 Comment déclarer chaque mois mes revenus à France Travail (Pôle Emploi)

Vous suivrez pour cela les conseils de votre Conseiller Pôle Emploi.

27 Quels frais si je décide d'abandonner en tant qu'Ambassadeur(drice) ?

Aucun ! Si vous décidez de cesser l'activité, il suffit d'adresser un courriel au Service Support (support@mwrlife.com). Votre compte sera alors clôturé ainsi que tous les éléments qui peuvent avoir été acquis (Crédits voyages Points fidélité, etc.) et enregistrés si vous arrêtez également votre compte client.

Le Support vous indiquera alors la marche à suivre afin de clôturer également votre compte auprès du e-wallet (portefeuille électrique géré par la société i-payout). Là encore il n'y a pas, à notre connaissance, de frais de clôture de compte de leur côté.

28 Comment faire pour me déclarer en Auto-entrepreneur (micro-entreprise – France)

Afin de faciliter les démarches nous avons fait un partenariat avec la plateforme Portail Micro-Entrepreneur : <https://www.portail-autoentrepreneur.fr/lp/partenaires/mwrlife>
Vous bénéficiez d'un tarif de 49 € afin de pouvoir vous enregistrer en tant qu'auto-entrepreneur, bénéficier des conseils d'un expert qui vérifiera votre situation et obtenir votre N°SIRET
Il appartient à chacun de compléter les informations en fonction de sa situation personnelle.

29 Auto-entrepreneur : peut-on exercer plusieurs activités au sein d'une micro-entreprise ?

Une personne physique ne peut détenir qu'une seule micro-entreprise. Il est en revanche autorisé d'exercer plusieurs activités au sein de la même entreprise, on parle alors d'activité mixte.
Vous devez préciser dans les statuts de la micro-entreprise votre activité principale et vos activités secondaires. En revanche quel que soit le nombre d'activités de votre micro-entreprise, le seuil de chiffre d'affaires à ne pas dépasser reste identique.

30 Si je me déclare en tant qu'auto-entrepreneur cela me permet-il de cotiser pour la retraite ?

En tant que micro-entrepreneur, des cotisations sociales sont prélevées sur le chiffre d'affaires que vous réalisez. Elles vous permettent d'accéder aux droits à la retraite (retraite de base et retraite complémentaire). En revanche, si vous ne réalisez pas de chiffre d'affaires, vous ne versez pas de cotisations sociales et vous n'obtenez donc pas de droits à la retraite.
Voir <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23369> et autres pages pour les explications correspondant à votre situation

31 Suis-je concerné par le seuil d'exonération de TVA en tant qu'auto-entrepreneur ? Quelles factures dois-je faire ? Faut-il les envoyer ? EN US dollars ou en Euros ?

Si vous exercez plusieurs activités au sein de votre micro-entreprise vous pouvez être amené à dépasser le seuil d'exonération pour certaines d'entre elles. Il faut donc que vous preniez en tous cas attache avec un comptable qui pourra vous aiguiller.

En supposant le cas où vous n'auriez que MWR Life comme activité en tant qu'apporteur d'affaires indépendant établi en micro-entreprise, le seuil d'exonération ne vous concerne pas puisque vous facturez MWR Life LLC qui se trouve hors Union Européenne.

Pour cela vous devez facturer le montant de vos commissions versées sur votre compte bancaire de micro-entrepreneur à MWR LLC - 20101 W COMMERCIAL BLVD - #3100 FORT LAUDERDALE FL 33309, USA.

Cette facture a juste à être insérée dans votre comptabilité afin de justifier l'entrée d'argent sur votre compte.

Pratiquement, il est inutile de l'envoyer à MWR Life LLC puisque la comptabilité est faite informatiquement aux USA et prend déjà en compte ce qui est payé en commissions.

Nous vous recommandons de calquer exactement le montant versé sur votre compte bancaire. Si la conversion de parité monétaire (\$) en €) a été effectuée par votre banque, c'est le montant indiqué sur votre relevé de compte qui doit figurer sur la facture. Cela afin de rendre cohérent le rapprochement bancaire. Si vous avez un montant en \$, il est préférable d'effectuer la conversion en € au fur et à mesure afin d'éviter des complications de recherches de taux de conversions par la suite le cas échéant. Votre facture sera alors en euros et vous indiquerez le taux de conversion appliqué.

Rapprochez-vous de votre comptable afin de valider ces éléments avec lui en fonction de votre situation propre.

32 Quelle est la totalité des dépenses à estimer pour démarrer l'activité et m'enregistrer en tant qu'auto-entrepreneur :

Mandat MWR Life : 99 euros (environ) pour un an.

Pack client : il n'est pas obligatoire. Les offres d'abonnement client sont :

- Guest Pass : gratuit
- VIP : 20 € / mois environ
- ELITE : 120 € / mois environ (+ 120 € de frais d'activation une seule fois à l'enregistrement)
- Inscription auto-entrepreneur : variable selon mais en général moins de 50 euros
- Ouverture d'un compte bancaire auto-entrepreneur (variable selon l'établissement bancaire).

Soit un investissement pour devenir auto-entrepreneur d'environ 150 € (mandat MWR Life + auto-entrepreneur) + 0 à 120 € par mois selon l'abonnement client choisi. Attention, les frais d'activation du packs ELITE sont à ajouter lors de l'enregistrement en tant que client.

33 En contrepartie de cet investissement, de quoi puis-je bénéficier ?

- Un site internet personnalisé immédiatement accessible, sécurisé et maintenu incluant des vidéos de présentation professionnelles
- Un back-office permettant de faciliter la gestion et le suivi de l'activité.
- Une ACADEMY accessible à partir du back-office et qui regroupe les outils de formation (documents et vidéos) ainsi que des outils marketing, dont cette FAQ.
- Une application mobile (Android / iOS) pour MWR Life et une application mobile pour Travel Advantage si je suis client.
- L'application mobile MWR Life comprend les outils de prospection, de suivi et de formation qui favoriseront l'apprentissage.
- Une carte MasterCard ou Visa peut être commandée dès l'ouverture du compte e-wallet. Un délai de quelques semaines peut-être nécessaire pour la recevoir.
- Des Guest Pass offerts selon le pack client choisi
- De 1 à 4 voyageurs additionnels selon le pack choisi
- Accès 24/7 au service Support multilingues MWR Life et/ou Travel Advantage
- Des formations / informations hebdomadaires
- Accès aux Life Experiences® selon le pack client choisi
- Accès au plan de compensation (selon conditions du plan de compensation)

34 Puis-je bénéficier du portage salarial – France ?

Oui et c'est compatible avec le statut d'auto-Entrepreneur si vous le souhaitez. Le portage salarial vous permet de conserver votre indépendance tout en profitant des avantages des salariés en CDI. Vous pouvez transférer le montant de commissions que vous souhaitez de votre e-wallet vers la société de portage salarial et les transformer ensuite en salaire.

<https://www.join-jump.com/partner/mwr-life>

35 Puis-je bénéficier des aides et subventions prévues pour les créateurs d'entreprises ?

Certainement ! Il appartient à l'Ambassadeur(drice) de s'informer lui-même en fonction de sa situation personnelle. Attention à bien prendre tous les éléments en comptes et à vérifier par vous-même les informations communiquées.

36 Puis-je mettre en relation avec MWR Life des clients non-résidents en France ?

Tous les clients sont les bienvenus dès lors qu'ils sont amenés par un Ambassadeur(drice) exerçant dans l'un des pays ouverts par MWR Life.

Il peut arriver que cela soit plus compliqué dans certains pays pour lesquels l'usage d'une carte de paiement est moins répandu. Les Tokens MWR Life et Travel Advantage peuvent alors être utilisés mais nécessitent une gestion plus rigoureuse de la part de l'Ambassadeur(drice).

37 Puis-je mettre en relation avec MWR Life des Ambassadeurs(drices) étrangers ?

Oui sous réserve qu'ils soient dans un des pays autorisés par MWR Life (liste en cliquant sur le drapeau du site MWR Life).

Attention, du point de vue législation à ce que les Ambassadeurs(drices) concernés se mettent dans les critères légaux de leur pays, en particulier concernant la déclaration de leurs revenus. Chaque Ambassadeur(drice) étant indépendant, c'est à chacun de mettre en place les démarches légales correspondants à sa propre situation.

38 En tant qu'Ambassadeur(drice) suis-je employé(e) ? Salarié(e) ? Puis-je avoir un fixe ?

Non rien de tout cela.

En tant qu'Ambassadeur(drice) vous êtes un entrepreneur indépendant(e). Vos revenus dépendent uniquement de vous. MWR Life ne verse AUCUN fixe et encore moins de salaire ou de quelconque SMIC. Certains bonus pourraient permettre de parler de revenus réguliers mais leur montant et leur régularité peut varier d'un mois sur l'autre, ou d'un jour à l'autre selon le rang de la journée selon que les clients sont satisfaits des prestations et maintiennent ou non leur abonnement.

On ne parlera donc ni de fixe, ni de revenu garanti ni rien de la sorte.

39 Existe-t-il un seuil de revenus en dessous duquel je n'ai pas à me déclarer ou à déclarer mes revenus aux impôts ?

Non. Il n'existe aucun seuil de ce genre. Nous entendons parler parfois de 3 000 €, 6 000 € ou même 14 000 € (!!)

mais tout revenu doit être déclaré en France et plus généralement en Europe. Il est donc important de se déclarer en tant qu'Auto-Entrepreneur au minimum en France et au statut le plus adapté dans d'autres pays afin d'être en règle avec les lois.

40 Qu'est que la déclaration de revenus située en bas de page du site mwrlife.com ?

La déclaration de revenus éditée annuellement est une statistique interne à MWR Life qui indique le % d'Ambassadeurs(drices) par tranche de revenus annuels.

Ces statistiques sont proches de celles des auto-entrepreneurs dont on sait que la grande majorité développe moins de 5000 euros de chiffre d'affaires annuel (source URSSAF) et se rémunère donc très peu.

Pour MWR Life c'est encore plus évident puisque se lancer dans l'activité d'Ambassadeur indépendant représente très peu de risques et un investissement financier très limité.

Rank	%	Average
Lifestyle Ambassador	71.3	\$18
Silver	11.1	\$554
Gold	7.2	\$1,673
Platinum	3.6	\$3,332
Titanium	2.9	\$4,602
Jade	2.1	\$6,774
Pearl	1.4	\$15,249
Emerald	<1	\$29,740
Ruby	<1	\$59,750
Sapphire	<1	\$98,989
Diamond	<1	\$173,573
Double Diamond	<1	\$254,329
Triple Diamond	<1	\$468,846
Blue Diamond	<1	\$1,140,948

Ce document indique également les % d'Ambassadeurs(drices) par tranche d'âge. C'est utile lorsqu'on essaye de nous amalgamer avec les MLM peu éthiques qui poussent des jeunes à quitter leur job ou leurs études afin de devenir des traders en cryptomonnaies par exemple.

The following is the age distribution of Lifestyle Ambassadors.

- 18-20 years of age represent less than 2% of Lifestyle Ambassadors
- 21-30 years of age represent 27% of Lifestyle Ambassadors
- 31-40 years of age represent 24% of Lifestyle Ambassadors
- 41-50 years of age represent 21% of Lifestyle Ambassadors
- 51-60 years of age represent 16% of Lifestyle Ambassadors
- 60+ years of age represent 10% of Lifestyle Ambassadors

41 Comment progresser dans les rangs au sein de MWR Life ?

Les rangs (Silver, Gold, etc.) dépendent du nombre de clients directs et indirects, donc de points acquis dans mon réseau.

A chaque client abonné VIP ou ELITE correspond un nombre de points :

- VIP = 1 point
- ELITE = 6 points

Selon le développement des clients et l'organisation des équipes (critères détaillés dans le Plan de Compensation (page 11)) chaque Ambassadeur peut progresser vers les rangs supérieurs.

42 Les sociétés MWR Life et Travel Advantage sont-elles enregistrées en France ? En Europe ?

Oui.

- MWR Life a immatriculé une succursale en France le 02 mars 2017 (**SIRET N°25 322 126 R.C.S. Paris**).
- TRAVEL ADVANTAGE a créé une filiale en SAS immatriculée le 03/11/2022 (**SIRET N° 25 322 126 R.C.S. Paris**)

TRAVEL ADVANTAGE a également immatriculé une filiale au Portugal.

Ces enregistrements sont valables également pour l'Europe puisque la France et le Portugal font partie de l'Europe.

43 Quels sont les sièges sociaux correspondants ?

MWR Life et Travel Advantage sont toutes deux domiciliées chez MITWIT OFFICE (anciennement MULTIBURO) au 42 avenue Montaigne à Paris. Les enregistrements KBis correspondants sont accessibles sur www.societe.com

<https://www.societe.com/societe/mwr-life-llc-825322126.html>

<https://www.societe.com/societe/travel-advantage-sas-849497789.html>

Sur les KBis la domiciliation est indiquée :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET AU PREMIER ETABLISSEMENT IMMATRICULE EN FRANCE

Adresse de l'établissement	42 avenue Montaigne 75008 Paris
Domiciliation en commun Nom ou dénomination du domiciliataire	Multiburo

44 Pourquoi le choix d'une domiciliation à Paris ?

Il est obligatoire d'avoir une adresse professionnelle pour immatriculer une entreprise. Dès son démarrage en Europe, MWR Life a choisi MULTIBURO (devenu MITWIT) afin de disposer d'un espace de travail dans les plus grandes villes de France et en Belgique.

Ainsi la Direction de MWR Life et de Travel Advantage dispose toujours d'un espace professionnel pour ses réunions et rendez-vous. C'est d'autant plus pertinent que nous sommes dans le domaine des services et pouvons facilement travailler à distance. Nous sommes heureux de ne pas avoir eu à payer des bureaux vides pendant les années de COVID comme beaucoup d'entreprises ayant des bureaux « fixes » ont dû le faire.

45 La Direction de Travel Advantage a également un bureau à Saint-Malo ?

Eric Aubin, Directeur Général de Travel Advantage SAS, loue à titre personnel un bureau à Saint-Malo. Contrairement à ce qu'une journaliste a pu raconter il ne s'agit en aucun cas du siège social de Travel Advantage ! Qui loue à titre personnel un siège social d'entreprise ?!?

46 Est-il obligatoire de participer aux Conventions organisées par MWR Life ?

Non, mais y assister est un bon moyen de progresser ! Les Conventions MWR Life sont des événements proposés aux Ambassadeurs(drices) MWR Life afin de créer des moments de rencontres, de partages, de formations et de reconnaissance des performances individuelles. Ils sont appréciés dans la mesure où ils permettent à chacun de comprendre la culture de l'entreprise et de définir la voie qu'il envisage

d'emprunter pour sa propre réussite. C'est également un moyen de concrétiser l'entreprise, rencontrer ses dirigeants et d'autres Ambassadeurs(drices) du réseau. Ce sont des moments appréciés par tous.

47 Qui sont les principaux concurrents de MWR Life / Travel Advantage ? Sont-ils enregistrés ?

MWR Life offre la possibilité d'entreprendre grâce au MLM. Ses concurrents dans le secteur du « MLM de voyages » sont peu nombreux. Il s'agit principalement de sociétés étrangères qui n'ont pas encore fait les efforts d'enregistrement légal pour opérer en France et en Europe bien qu'elles soient présentes sur le marché européen depuis plusieurs années. A notre connaissance, aucune ne dispose de sa propre plateforme de réservations ce qui les rend moins compétitives en général puisqu'elles doivent passer par un intermédiaire supplémentaire dont elles dépendent. A la différence de Travel Advantage qui est la plateforme propriétaire liée à MWR Life et dispose de toutes les accréditations pour opérer légalement en Europe en tant qu'Agence de Voyages en Ligne (OTA) (garantie financière et Responsabilité Civile Professionnelle + immatriculation auprès d'Atout France).

Les plateformes tierces utilisées le plus souvent en marque blanche par ces concurrents ne bénéficient pas de la Garantie financière ni de la RCP et presque aucune n'a même d'enregistrement légal en Europe au travers d'une filiale ou d'une succursale.

Les sociétés de MLM concurrentes ne sont généralement pas 100% liées au tourisme. Certaines opèrent dans le domaine des cosmétiques, de la finance ou de la crypto-monnaie par exemple.

MWR Life est donc la seule société de MLM à être 100% liée au tourisme.

Les agences de voyages ne sont pas concurrentes de Travel Advantage car leur prestation est plus orientée sur un contact direct et une prise de besoins de leurs clients. Elles interviennent donc dans un espace différent qui correspond à un autre type de clientèle. Nous les respectons toutes car à leur tête se trouve un/e entrepreneur/euse qui prend des risques.

Les plateformes de réservation en ligne sont plus proches de Travel Advantage mais ne présentent pas les mêmes prestations en général. C'est néanmoins souvent par rapport à elles que se font les comparatifs de prix.

48 Pourquoi ne pas avoir regroupé Travel Advantage avec MWR Life sous une seule entité ?

Afin de répondre aux critères légaux des voyageurs, il fallait d'abord créer notre propre plateforme de réservation puis la distinguer clairement de la partie entrepreneuriale liée à MWR Life.

Travel Advantage est donc une OTA (Online Travel Agency) enregistrée comme agence de voyage qui propose aux membres de MWR Life de bénéficier de prestations de voyages.

MWR Life est une entité commerciale qui développe des clients grâce aux entrepreneurs qui la rejoignent. Les 2 entités sont juridiquement séparées et toutes deux disposent des enregistrements légaux indispensables pour exercer en Europe.

49 Je suis démarché par d'autres sociétés en MLM. Comment savoir si leur activité est légale ?

Il y a plusieurs critères indispensables à considérer.

Les « drapeaux rouges » qui doivent retenir votre vigilance sont :

- Un commissionnement davantage porté sur les recrutements de distributeurs que sur les clients.
- Des clients principalement « intra-réseaux » c'est-à-dire à qui on propose chaque mois d'acheter un pack de produits en automatisant même éventuellement cet achat (auto-ship).
- En conséquence du point précédent, un nombre très faible de clients « externes » qui ne sont pas distributeurs ni affiliés et n'accèdent pas au plan de compensation.
- L'inexistence réelle d'un produit ou d'un service. Attention, les prestations de formation qui seraient le service vendu sont légalement interdites dès lors que leur paiement donne lieu au versement de commissions dans une structure en réseau (article L. 121-15 du code de la consommation)
- Faire espérer des gains sans rien faire sinon investir de l'argent (exemple certains robots de trading) !
- Proposer un rabais sur les produits / services sous conditions de parrainages
- Jouer l'urgence en incitant les prospects à s'enregistrer le plus vite possible afin d'être les premiers. Dans ce cas cela veut dire que l'opportunité de gains dépend d'une position dans une pyramide et non d'un acte commercial. C'est illégal. L'opportunité de gains doit être la même pour tout le monde indépendamment de sa date d'enregistrement.
- Présentation en mode progression géométrique « 2 qui font 2 qui font 2 etc. »
- Le versement de « droits d'entrée » en général importants, parfois camouflés derrière des dépenses de formation, et donnant lieu à des commissions car alors l'essentiel des gains du réseau ne provient

pas de la vente de services aux consommateurs mais des versements liés aux parrainages. Ces droits d'entrée sont en général supérieurs à 500 €, ce à quoi il faut ensuite rajouter les packs produits obligatoires.

MWR Life propose bien un service concret (Travel Advantage), ne commissionne que sur les clients et non sur le recrutement d'Ambassadeurs, ne propose aucun rabais ou gratuité en fonction d'un nombre de parrainages et dispense ses formations GRATUITEMENT. Les possibilités de gains sont clairement exprimées dans la déclaration de revenus et de nombreux Ambassadeurs gagnent plus de commissions que leur sponsor puisque les gains dépendent bien d'un acte commercial et non d'une position dans une hiérarchie.

Les frais demandés pour devenir Ambassadeur et bénéficier de tous les outils professionnels développés sont de 99 \$ (environ 99 €) par an. Aucun « pack » client n'est imposé. Un Ambassadeur peut librement choisir ce qui lui convient en cochant les cases correspondantes.

50 En tant qu'Ambassadeur(drice), je souhaite changer d'équipe. Est-ce possible ?

Oui c'est possible mais sous conditions. Tout Ambassadeur(drice) qui souhaite changer d'équipe doit demander sa radiation de MWR Life puis attendre au moins 6 mois après la confirmation de sa radiation pour pouvoir s'enregistrer à nouveau avec le sponsor de son choix. Il(elle) sera alors considéré(e) comme un nouvel Ambassadeur. Il ne pourra donc pas prétendre récupérer son rang ou les avantages précédemment acquis.

Cette procédure respecte l'éthique de la profession et protège la stabilité du réseau.

51 Qu'est-ce que le cross-sponsoring ? Pourquoi est-ce une infraction aux règles de MWR Life ?

Le Cross-sponsoring consiste pour un Ambassadeur à parrainer ou à tenter de parrainer, directement ou non, un client déjà enregistré dont les mensualités sont honorées, ou un Ambassadeur dont les 6 mois suivants sa radiation ne sont pas échus.

En faisant cela il peut nuire à l'activité d'un autre Ambassadeur. C'est donc une infraction aux Politiques et Procédures de MWR Life.

52 Comment fonctionne le Service Support ? Comment le joindre ?

Le Service Support regroupe plus de 60 agents répartis sur plusieurs fuseaux horaires et dans plusieurs pays afin de répondre 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans plus de 9 langues.

Les agents du Service Support sont répartis entre Travel Advantage et MWR Life. Certains sont donc spécialisés dans les prestations de voyages proposées aux clients, d'autres sur les aspects concernant l'activité d'Ambassadeur(drice).

Le Support MWR Life peut être contacté par mail (support@mwrlife.com ou support@traveladvantage.com), par tchat ou via WhatsApp.

Le Support Travel Advantage peut aussi être contacté par téléphone.

En général, lorsqu'un agent ne peut répondre, le Membre est rappelé.

Lorsque vous prenez contact avec le Service Support, merci de vous munir de votre adresse e-mail (celle qui a été utilisée pour votre enregistrement), de préciser votre nom, puis de formuler clairement votre demande.

Il est inutile d'ouvrir plusieurs tickets pour une même demande. Lorsque vous prenez contact avec le Service Support, un « ticket » est ouvert. Vous pouvez en demander le numéro et ce dernier figure dans l'objet des e-mails de confirmation du traitement que vous recevez (#xxxxxx).

N'hésitez pas à laisser un commentaire sur Trustpilot ! Le Service Support est souvent félicité pour son efficacité.

<https://fr.trustpilot.com/review/www.traveladvantage.com> et <https://fr.trustpilot.com/review/mwrlife.com>

53 J'ai un souci avec une réservation. Que faire ?

Contacter le Service Support de Travel Advantage ! Ils sont les mieux habilités à traiter toute demande car ils ont les outils pour cela.

Selon la nature du souci rencontré ils mèneront les recherches et prendront les contacts nécessaires afin de résoudre au mieux le souci.

54 *J'ai un souci avec mes commissions. Que faire ?*

Contactez le Service Support de MWR Life. Il est recommandé de se mettre en relation avec sa upline avant de contacter le Support car 9 demandes sur 10 sont liées à une incompréhension du plan de compensation. La upline peut alors trouver utile de faire une nouvelle information à ce sujet.

Notez bien que le e-wallet sur lequel les commissions sont versées est indépendant de MWR Life. Leur service Support est donc indépendant du nôtre.

55 *MWR Life est engagé dans les actions caritatives. Où puis-je trouver l'information pour confirmer cela ?*

<https://www.cantinesdumonde.org/nos-partenaires/>
<https://www.partage.org/?s=mwr+life>

MWR Life est effectivement impliquée auprès de l'Association PARTAGE avec qui elle travaille depuis plusieurs années pour la protection des plus fragiles, c'est-à-dire les enfants.

Plusieurs projets ont ainsi été conduits comme participer au développement culturel d'enfants pauvres en Équateur, participer à la santé et à l'éducation d'enfants pauvres des hauts plateaux de Madagascar, ou encore participer à l'actions « Cantines du Monde » en 2022 et 2023.

Afin de renforcer ces actions, nous avons intégré dans le processus de réservations d'hôtels sur Travel Advantage la possibilité d'automatiser le reversement d'une partie des économies réalisées au profit de PARTAGE dans le cadre des Cantines du Monde.

56 *Les Politiques & Procédures de MWR Life sont en anglais. Est-ce légal ?*

Les Politiques & Procédures s'adressent aux Ambassadeurs(drices) indépendants MWR Life. Les Ambassadeurs(drices) sont des entrepreneurs et peuvent exercer leur activité à l'international. La langue « business » internationale admise partout est l'anglais. Il n'y a donc aucun problème de ce fait. Cela n'empêche pas de travailler sur une version dans chaque langue, ce qui est dans notre liste.

57 *Un ami aimerait que son hôtel soit référencé sur Travel Advantage. Est-ce possible ?*

C'est possible mais cela ne dépend pas de nous !

Comme vous l'avez compris, le référencement et la négociation des prix des hôtels passe par les grossistes. Nous ne le faisons pas directement.

Votre ami peut envoyer sa demande + adresse site internet + documentations au support@mwrlife.com qui transmettra aux grossistes. Il leur appartiendra alors de prendre contact avec l'hôtelier et de l'intégrer dans leur base de données en fonction des négociations tarifaires qui auront été menées.

58 *Je souhaite créer un site web ou m'afficher sur les réseaux sociaux. Est-ce possible ?*

Oui à condition de respecter la politique Web mise en place par la société.

1/ Rappel des politiques et procédures générales accessible sur

<https://www.mwrlife.com/content/PoliciesAndProcedures.pdf>

SECTION 4 – PUBLICITÉ (4.2 à 4.4 inclus)

2/ Synthèse des obligations :

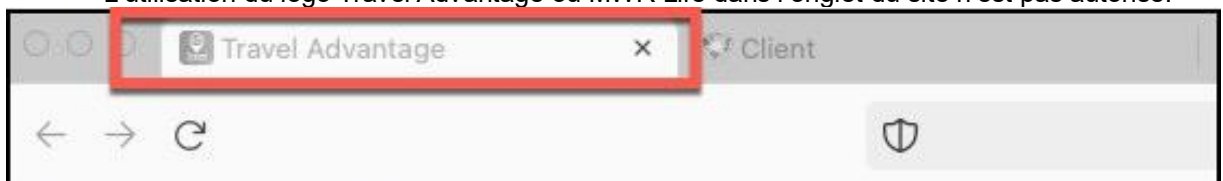
A/ Logos, images et mentions obligatoires

- L'utilisation des logos, images, noms se rapportant à Travel Advantage et MWR Life sont protégés par les droits d'auteur et de propriété intellectuelle. Ils sont la propriété de MWR Life et de Travel Advantage. Vous ne pouvez les utiliser sans accord préalable écrit des sociétés concernées.
- Tout site qui tendrait à laisser supposer qu'il s'agit d'un site créé ou géré par MWR Life ou Travel Advantage alors qu'il a été créé sans autorisation de ces sociétés par un Ambassadeur indépendant MWR Life ou toute autre personne, est interdit.
- Tout site qui n'informerait pas clairement et complètement les consommateurs / internautes serait de la responsabilité pleine et entière de celui qui l'a créé. Ce dernier s'exposerait donc à des conséquences judiciaires du fait du non-respect du code de la consommation. Un tel site serait en contradiction avec les Politiques et procédures ci-dessus :

Article 4.4.A : *It is your obligation to ensure your online marketing activities are truthful, are*

not deceptive and do not mislead customers or potential Independent Lifestyle Ambassadors in any way.

- Du fait du risque que cela pourrait faire supporter à l'Ambassadeur Indépendant MWR Life comme à la société, MWR Life et Travel Advantage se réservent le droit de suspendre ou supprimer le compte de/s Ambassadeur/s concerné/s sans attente.
- Dès lors qu'il reprend le nom ou le logo de MWR Life ou Travel Advantage, tout site ou outil de communication web, créé par un Ambassadeur indépendant MWR Life doit obligatoirement porter de manière lisible et évidente pour l'internaute :
 - La mention « site créé par (*votre prénom et nom ou nom de société/logo de votre société*), Ambassadeur Indépendant MWR Life »
 - Cette mention en bas de page du site est recommandée mais ne suffit pas
 - Cette mention doit apparaître dès l'ouverture du site
 - L'utilisation du logo MWR Life ou Travel Advantage, ou « MWR Life Independent Distributor » ou « Travel Advantage Independent Distributor » ne peut pas se faire sans l'ajout de cette mention avec le logo en question, afin de ne pas laisser supposer à l'internaute qu'il serait sur un site officiel de l'entreprise.
- L'utilisation du logo Travel Advantage ou MWR Life dans l'onglet du site n'est pas autorisé.



- Afin de permettre de faciliter l'usage d'un logo conforme à nos attentes, vous pouvez utiliser les logos suivants à condition d'y ajouter la mention : « site créé par (*votre prénom et nom ou nom de société/logo de votre société*), Ambassadeur Indépendant MWR Life »



59 Quels sont les termes ou usages à proscrire dans ma communication ?

La survente de certains avantages proposés par MWR Life ou Travel Advantage est totalement interdite. La survente consiste par exemple à laisser espérer au consommateur un bénéfice plus important qu'il n'est en réalité.

- **Exemples d'arguments survendus donc interdits :**
 - « Épargnez chaque mois le montant de votre abonnement en points fidélités pouvant être ensuite utilisés comme une cagnotte pour voyager gratuitement »
 - « Profitez de tarifs démargés jusqu'à 60% moins cher » ou « Jusqu'à XX% d'économies »

Pour ces 2 exemples, vous ne pouvez avancer des % d'économies quels qu'ils soient si vous n'êtes pas en mesure de prouver qu'ils sont à ce niveau sur plus de la moitié de nos offres.

- « *Tarifs démarginés* » ou « *prix grossistes* » ou « *prix de gros* » ou « *prix coutant* », etc. Il est interdit de vendre à perte. Vendre au prix d'achat reviendrait à cela puisqu'il ne concourrait pas à couvrir les charges fixes de l'entreprise .
- « *Optimisez au maximum votre budget grâce à nos cagnottes, sur des hôtels* »
Le principe de cagnottage n'est pas conforme à notre modèle, vous ne pouvez donc employer ce terme.
- « *Toutes les adhésions sont sans engagement et peuvent être mises en pause ou résiliées à tout moment.* »
C'est faux donc interdit ! Les adhésions ne peuvent être mises en pause.
- **Témoignages** : vous ne pouvez pas utiliser de témoignages par écrit ou repiqués en vidéo ou de quelque manière que ce soit si vous ne possédez pas l'accord écrit des personnes concernées pour l'utilisation de leur image.
- **Toutes les informations** contenues dans un site (ou autre support digital) doivent être actuelles et disponibles. MWR Life et Travel Advantage introduisent régulièrement des nouveautés qui peuvent annuler ou remplacer d'autres existantes préalablement. Il est de votre responsabilité de délivrer aux consommateurs des informations à jour.
- **Erreurs de formulation** ou de logique. Exemple :
 - « *SYSTÈME D'ABONNEMENT : ce modèle permet d'éliminer les frais de publicité et d'accéder à des voyages à prix bas.* »
En quoi notre modèle économique permet-il d'éliminer les frais de publicité, ce qui réduirait ainsi le prix de voyages ? Ce n'est pas exact.
- **Imprécisions**
 - « *GARANTIE PRIX* » « *si vous trouvez moins cher ailleurs pour les mêmes hôtels, Travel Advantage vous rembourse 150 % de la différence* »
Préciser l'ensemble des conditions de la garantie ou de mettre une * qui précise *voir les conditions spécifiques de la garantie » en indiquant un lien actif qui pointe sur une explication complète.
- **Comparatifs** :
Lorsque vous faites un comparatif vous devez respecter les éléments suivants :
 - Ne pas critiquer les concurrents
 - Indiquer l'adresse web de chaque site qui fait partie du comparatif, ainsi que la date, et l'heure à laquelle ces comparatifs ont été réalisés. L'idée est de donner au consommateur la possibilité de vérifier par lui-même les informations données.
- **Exemples de prix ou d'offres** :
Lorsque vous mettez en avant les résultats d'une recherche faite sur la plateforme de réservations Travel Advantage, vous devez impérativement indiquer les éléments de la recherche :
 - Date et heure
 - Adresse web
 - Paramètres utilisés : dates de réservation, destination, nombre de personnes, nombre de chambres
Il est fortement recommandé également que vous fassiez des copies d'écran de ces recherches et les conserviez afin d'en fournir la preuve le cas échéant.

60 Quelles sont les mentions légales à faire figurer et les conséquences possibles en cas de non-respect de ces politiques ?

- **Mentions légales**
Tout site doit être conforme à la législation en vigueur, en particulier comporter les mentions légales, les nom, prénom, e-mail de l'administrateur, le nom de l'hébergeur, etc.
Vous trouverez toutes ces mentions sur internet.

Attention aux liens « morts » qui ne mènent nulle part sur certaines rubriques de bas de page.
- **Conséquences**
En cas de non-respect de cette politique, MWR Life et Travel Advantage se réservent le droit de suspendre ou de supprimer le compte de l'Ambassadeur Indépendant MWR Life concerné.

INDEX

A

abonnement · 4, 5, 6, 9, 10, 11
agences de voyages · 14
application mobile · 11
ATOOUT France · 8
Auto-Entrepreneur · 11
Auto-financé · 9

B

back-office · 11
business model · 4

C

cashback · 5
changer d'équipe · 14
Club privé de voyageurs · 9
concurrents · 13, 14
Conventions · 13
cotisations sociales · 10
Crédits voyage · 4, 5, 6
cross-sponsoring · 14

D

déclaration de revenus · 9, 12, 14
déclarer · 10, 11
délai de rétractation · 8
Deluxe Life Experience® · 5
domiciliation · 13

E

ELITE · 4, 5, 6, 10, 12
emploi · 9
entreprenariat · 9
entrepreneur · 9, 10, 11
ETOA · 8
e-wallet · 10, 11

F

formations · 9, 11
frais · 6, 8, 10

G

Garantie Financière · 7
garantie meilleur prix · 7
Garantie prix · 7
Guest Pass · 4, 6, 10, 11

I

IATA · 8
immatriculé · 12, 13
impôts · 11
i-payout · 10

K

KBis · 13

L

Life Experiences® · 4, 5, 6, 11
lois · 11

M

mandat · 1, 9, 10

P

plan de commissionnement · 9
Plan de compensation · 9, 11, 12
plateformes de réservation · 14
Points fidélité · 4, 5, 6, 10
Pôle Emploi · 9, 10
portefeuille électrique · 10

R

rangs · 11, 12
RCP · 7, 8
retraite · 10
revenus · 7, 9, 10, 11, 12

S

Service Support · 6, 7, 8, 10, 11, 14, 15
siège social · 13
statut · 11
subventions · 11

T

Tokens · 11

U

upline · 9

V

VIP · 6, 10, 12
voyageur · 4, 6
voyageurs · 11